



REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE MONFORT

DEPARTEMENT DU GERS

PV n° 2025/04

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 juin 2025

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni le dix-neuf juin deux mille vingt-cinq à 20 heures et trente minutes, à la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur Régis LAGARDERE, maire de la commune de Monfort.

Date de convocation du conseil et affichage : 13-06-2025

Conseillers municipaux en exercice : 10

Présents : 08

Date d'affichage de la liste de délibérations : 11-04-2025

Votants : 08

Présents :

Mesdames : Céline FAUBEC, Claire RICHARDSON et Elisabeth TERRAIL,

Messieurs : Alain DIANA, Nicolas DUS, Régis LAGARDERE, Stéphane MCERIS, Patrick PASQUALI

Absents / excusés donné procuration :

Absents / excusés n'ayant pas donné procuration : Messieurs Jean-Pierre ZANCONATO, Benoît COUSTURIAN

Secrétaire de séance : Madame Claire RICHARDSON

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du procès-verbal de la séance du 9 avril 2025 ;
- 2- Désignation des référents pour COPIL du PLUi,
- 3- Demande de subvention exceptionnelle pour l'association de la Chasse,
- 4- Demande de subvention exceptionnelle pour l'association du Comité des Fêtes,
- 5- Délibération pour rétrocession cimetière,
- 6- Revoir les conditions et prix lors de l'utilisation des salles communales par les associations Monfortoises,
- 7- Délibération pour modification statutaire pour donner suite à la création de la commune nouvelle Cap d'Astarac,
- 8- Devis pour changement défibrillateur,
- 9- Questions diverses.

La séance du conseil municipal est ouverte à 20 h 30

1- Approbation du procès-verbal de la séance du 9 avril 2025

Le procès-verbal du conseil municipal précédent est approuvé à l'unanimité des élus présents.

Détail du vote :

Votants 8	Pour 8	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE
---------------------	------------------	--------------------	------------------------	---------------------------------------

2- Désignation des référents pour COPIL du PLUI**2 élus référents par commune (COPIL) :**

- Elu titulaire (maire) : LAGARDERE Régis
- Elu suppléant : PASQUALI Patrick

1 élu par commune par thématique :

- Habitat : Alain Diana
- Services, équipements, Mobilité : Claire Richardson
- Economie et tourisme : Nicolas Dus
- Paysage et Patrimoine : Elisabeth TERRAIL
- Energies renouvelables et environnement : Stephane MOERIS
- Agriculture : Benoît Cousturian

2 élus par commune pour les groupes territoriaux (par bassin de vie + groupe des 3 bourgs) :

- Elu 1 : Céline FAUBEC
- Elu 2 : Régis LAGARDERE

3- Demande de subvention exceptionnelle pour l'association de la Chasse

Afin d'aider l'association de chasse Monfortoise à faire face aux nouvelles charges légales relatives à leur activité, la mairie propose l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 1500,00 € pour l'année 2025.

Détail du vote :

Votants 8	Pour 8	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE
---------------------	------------------	--------------------	------------------------	---------------------------------------

4- Demande de subvention exceptionnelle pour l'association du Comité des Fêtes

Une demande a été faite par le comité des fêtes pour aider à supporter les frais exceptionnels de location de chapiteau pour la fête de 2025 en raison des travaux de réfection de la halle. La mairie propose l'octroi d'une subvention de 1000 euros.

Détail du vote :

Votants 8	Pour 7	Contre 0	Abstention 1	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE
---------------------	------------------	--------------------	------------------------	---------------------------------------

5- Délibération pour rétrocession cimetière

Considérant la demande de rétrocession présentée par **Madame HANRIOT Paulette**, et concernant la concession funéraire dont les caractéristiques sont :

Acte n°8 en date du 16/05/2017
 Enregistré le 16 juin 2017 par Recette Divisionnaire des Impôts d'Auch (P14b)
 Concession trentenaire
 Au montant de huit cents euros (800 euros)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que Madame HANRIOT Paulette, acquéreuse d'une concession trentenaire dans le columbarium communal de MONFORT, se propose aujourd'hui de la rétrocéder à la commune.

Celle-ci se trouvant vide de toute urne, Madame HANRIOT Paulette déclare vouloir rétrocéder ladite concession, à partir de ce jour, à la commune afin qu'elle en dispose selon la volonté, contre le remboursement de la somme **de 586.66 euros**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition du Maire et autorise le Maire à établir l'acte de rétrocession aux conditions suivantes :

- la concession funéraire située **à la case 7A n°7** est rétrocédée à la commune au prix de 586.66 euros,
- cette dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la commune.

Détail du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstention	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE
8	8	0	0	

6- Revoir les conditions et prix lors de l'utilisation des salles par les associations Monfortoises

Les associations lorsqu'elles organisent un événement payant : 80,00 euros

Particuliers Monfortois : 112,00 euros

Les associations non Monfortoises lorsqu'elles organisent un événement payant : 150,00 euros

Particuliers non Monfortois : 150,00 euros

7- Délibération pour modification statutaire pour donner suite à la création de la commune nouvelle Cap d'Astarac

VU l'arrêté préfectoral, en date du 18 décembre 2024, portant création de la commune nouvelle « Cap d'Astarac »,

VU l'arrêté préfectoral portant modification des statuts et portant changement de dénomination du Syndicat Départemental d'Energies du Gers en Territoire d'Energie Gers,

Territoire d'Energie Gers rappelle que la commune de Monbardon appartient conformément à l'Article 5.1 des statuts de Territoire d'Energie Gers au Secteur Intercommunal d'Energie (SIE) des Vallées de la Gimone et de l'Arrats,

Territoire d'Energie Gers rappelle que les communes de Sarcos, Cabas-Loumassès et Saint-Blancard appartiennent conformément à l'Article 5.1 des statuts de Territoire d'Energie Gers au SIE de Masseube.

Or ces quatre communes ont fusionné en une commune nouvelle « Cap-Astarac ». Il conviendra donc d'affecter cette commune nouvelle à un Secteur Intercommunal d'Energie dans le cadre du projet de statut afin de lever toute ambiguïté lors du prochain renouvellement des instances du Syndicat Territoire d'Energie. Il est proposé de l'affecter au Secteur Intercommunal d'Energie de Masseube.

Par la même occasion, Territoire d'Energie Gers propose d'actualiser l'Article 7 en intégrant les modifications réglementaires sur la fiscalité de l'électricité avec une référence sur la part communale de l'accise sur l'électricité en lieu et place de la taxe.

Monsieur le Maire, propose d'approuver la réforme statutaire intégrant ces propositions et la soumet au vote.

Après débat et vote, le Conseil Municipal décide d'approuver la modification statutaire annexée à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Détail du vote :

Votants 8	Pour 7	Contre 0	Abstention 1	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE
---------------------	------------------	--------------------	------------------------	---------------------------------------

8- Devis pour changement défibrillateur

Monsieur le maire fait lecture de devis pour le remplacement du défibrillateur.

Considérant :

- Que l'équipement de défibrillation automatique externe (DAE) installé dans **le couloir de la mairie est** obsolète et nécessite un remplacement en raison de [motifs : expiration de la date de péremption, pannes fréquentes, non-conformité avec les normes actuelles, etc.].
- Que le devis de **l'entreprise DEFIBRIL** pour la fourniture et l'installation d'un nouveau défibrillateur, prise de l'ancien défibrillateur, maintenance pour un montant de 997.00€ HT soit 1 196.40€ TTC.
- Que l'installation d'un défibrillateur est essentielle pour assurer la sécurité des citoyens et des usagers des équipements communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve** le devis d'un montant de 1 196.40€ TTC pour le remplacement du défibrillateur de la commune de MONFORT, tel que proposé par l'entreprise DEFIBRIL.
- **Autorise le Maire** à signer le devis et tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce remplacement.
- Précise que les crédits nécessaires à cette dépense seront inscrits au budget de la commune, dans la section fonctionnement.
- **Engage l'entreprise DEFIBRIL** à procéder à l'installation du nouvel équipement dans les délais convenus, et selon les normes en vigueur.
- **Prévient que cette décision** est prise dans le respect des règles de sécurité et des obligations légales en matière de santé publique.

Détail du vote :

Votants 8	Pour 8	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE
---------------------	------------------	--------------------	------------------------	---------------------------------------

Le conseil municipal préconise l'achat d'un second défibrillateur qui serait situé au stade. La mairie va demander un devis.

9- Questions diverses

a. Elections mars 2026 : modification des règles du scrutin

Nombre de conseillers : 9 ou 11 si base – de 500 habitants

si + de 500 habitants : 13 ou 15

Nous connaissons en décembre le nombre retenu.

Parité obligatoire – listes entières

b. Signalisation camping : mettre un panneau pour indiquer l'emplacement du camping au village et à l'entrée du village.

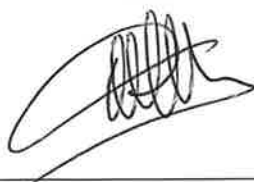
c. location du T4 : 530 euros mensuels – logement vacant

d. liste distribution petit monfortois : merci à chacun de donner le détail en nombre et parcours à Anne Laure Mouly

La séance est levée à 22h00

Liste des délibérations prises lors de la séance du 19 juin 2025

Délibération n°9	Délibération pour versement subvention exceptionnelle à l'association SAINT HUBERT MONFORTOISE
Délibération n°10	Délibération pour versement subvention exceptionnelle à l'association FESTY'S MONFORT
Délibération n°11	Délibération pour rétrocession d'une case au columbarium
Délibération n°12	Délibération pour modification statutaire pour donner suite à la création de la commune nouvelle Cap d'Astarac

LAGARDERE Régis, Maire 	RICHARDSON Claire, Secrétaire de séance
---	---

